



Numéro d'identification à la Régie (NIR) :	NIR010		
Nom de l'entité visée :	Énergie Renouvelable Brookfield (Énergie La Lièvre s.e.c.)		
Acronyme de l'entité visée :	ÉLL		
Processus de surveillance de la conformité :	Audit de conformité		
Distribution :	Version publique. Les informations non publiques ont été retirées, y compris les informations privilégiées.		
Entité régionale :	Northeast Power Coordinating Council, Inc. (NPCC)		
Date de la réunion d'ouverture :	26 février 2021	Date de la réunion de clôture :	1^{er} mars 2022
Date de début de la période d'audit :	1^{er} janvier 2017	Date de fin de la période d'audit :	9 février 2021
Date du rapport :	7 mars 2022	Année du plan d'action :	2021
Non-conformité possible aux normes « O&P » ¹ :	Deux (2)		
Juridiction :	Québec, Canada		

¹ Normes « O&P » : normes liées à l'exploitation et à la planification.

Table des matières

I. Sommaire	1
II. Processus d’audit de conformité	2
Objectifs.....	2
Portée	2
Programme de conformité interne	3
Contrôles	3
Confidentialité et conflits d’intérêts	3
Méthodologie	3
Profil de l’entreprise.....	4
III. Résultats de l’audit de conformité.....	5
IV. Recommandations	6
Recommandations.....	6
V. Culture de conformité.....	7
Annexe 1.....	8
Participants à l’audit de conformité.....	8

I. Sommaire

Le Northeast Power Coordinating Council, Inc. (NPCC) a effectué un audit de conformité auprès d'Énergie Renouvelable Brookfield (Énergie La Lièvre s.e.c.) (ÉLL), NIR010, du 10 mai 2021 au 1^{er} mars 2022.

Au moment de l'audit de conformité, ÉLL était inscrite à titre de *distributeur (DP)*, *exploitant d'installation de production (GOP)*, *propriétaire d'installation de production (GO)* et *propriétaire d'installation de transport (TO)*.

Le *coordonnateur de la fiabilité (RC)*, *responsable de l'équilibrage (BA)* et *exploitant de réseau de transport (TOP)* pour ÉLL est Hydro-Québec - Contrôle des mouvements d'énergie (une direction de HQT) (HQCME).

Hydro-Québec TransÉnergie (HQT) exerce les fonctions de *responsable de la planification (PA)*, *planificateur de réseau de transport (TP)* et *planificateur des ressources (RP)* pour les entités visées au Québec.

L'équipe de l'audit de conformité (l'Équipe) a évalué la conformité d'ÉLL à dix (10) normes de fiabilité et dix-neuf (19) exigences du Plan d'action du Programme de surveillance de la conformité et d'application des normes de fiabilité du Québec (PSCAQ) pour l'année civile 2021 (Plan d'action pour l'année civile 2021). L'Équipe a évalué la conformité aux exigences pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 9 février 2021.

ÉLL a soumis la preuve afin que l'Équipe évalue la conformité d'ÉLL aux exigences. L'Équipe a examiné et analysé toute la preuve fournie afin d'évaluer la conformité aux normes de fiabilité sélectionnées et applicables à ÉLL au moment de l'audit de conformité.

Tableau 1: Résumé des constats de l'audit de conformité

Exigence(s) des normes de fiabilité	Non applicables	Aucun constat	Résultat de la NCP ² Contravention*	Résultat de la NCP Procédure simplifiée**	Résultat de la NCP Avis d'absence de non-conformité
19	5	12	0	2	0

* Conformément au PSCAQ, une contravention signifie la détermination, par la Régie de l'énergie, du non-respect par une entité visée d'une norme de fiabilité applicable à cette entité visée.

** Terme abrégé de la procédure simplifiée d'identification, de rectification et de suivi à la suite de la découverte d'une non-conformité.

L'Équipe a fait part de trois (3) recommandations à ÉLL.

L'Équipe n'a pas eu de plan de redressement en cours à examiner.

Le responsable de l'audit de conformité certifie que l'Équipe s'est conformée à toutes les exigences applicables des règles de procédures de la NERC, du PSCAQ et de l'Entente concernant la mise en œuvre du programme de la surveillance de la conformité et d'application des normes de fiabilité du Québec du 24 septembre 2014 (l'Entente de 2014).

² NCP : non-conformité possible.

II. Processus d'audit de conformité

Les étapes du processus d'audit de conformité sont détaillées dans le PSCAQ. Le NPCC, lors de la mise en œuvre du PSCAQ, se conforme aux normes d'audit généralement reconnues du gouvernement des États-Unis (GAGAS) et à d'autres pratiques reconnues en matière d'audit.

Objectifs

Toutes les entités visées sont soumises à des évaluations de la conformité à l'ensemble des normes de fiabilité applicables aux fonctions pour lesquelles l'entité visée est enregistrée. Les objectifs de l'audit de conformité sont les suivants :

- Donner l'assurance raisonnable de la conformité aux exigences des normes de fiabilité comprises dans la portée de l'audit de conformité ;
- Examiner le programme de conformité interne et les contrôles d'ÉLL.

Portée

Cet audit de conformité portait sur les normes de fiabilité du Plan d'action du Québec pour l'année civile 2021, l'évaluation des risques inhérents (ÉRI), ainsi que le Plan de surveillance de la conformité d'ÉLL élaboré par le NPCC.

Les normes de fiabilité et les exigences visées par cet audit de conformité sont présentées au tableau 2 : Portée de l'audit de conformité, ci-après :

Tableau 2 : Portée de l'audit de conformité		
Fonction visée	Normes	Exigence(s)
GO, TO	FAC-003-3	E1, E2, E3, E6, E7
GO, TO	FAC-008-3	E6
GO	MOD-025-2	E1, E2
GO, TO	MOD-032-1	E2
GOP, TO,	PER-005-2	E3, E4, E6
DP, GO, TO	PRC-004-5(i)	E1, E3, E5
DP, GO, TO	PRC-005-2	E3
GO, TO	PRC-019-1	E1
DP, GO, GOP, TO	TOP-003-3	E5
GOP	VAR-002-4.1	E2

L'Équipe n'a pas étendu la portée de l'audit de conformité au-delà de ce qui était établi à l'Annexe A de l'avis de l'audit de conformité.

Programme de conformité interne

Le programme de conformité d'ÉLL a été examiné dans le cadre de l'audit de conformité.

Contrôles

L'équipe a examiné les contrôles internes connexes d'ÉLL associés aux exigences comprises dans la portée.

Confidentialité et conflits d'intérêts

Les dispositions relatives à la confidentialité et aux conflits d'intérêts de l'Équipe sont décrites dans le PSCAQ et dans l'Entente de 2014. ÉLL a été informée des obligations et des responsabilités du NPCC prévues dans le PSCAQ et dans l'Entente de 2014. Les antécédents professionnels de chaque membre de l'Équipe ont été fournis à ÉLL, qui a ainsi eu la possibilité de s'opposer à la participation d'un des membres de l'Équipe en invoquant un possible conflit d'intérêts ou toute autre circonstance qui pourrait aller à l'encontre de l'exercice impartial de ses fonctions. Aucune opposition n'a été soumise dans les délais prévus à cet effet selon le PSCAQ et ÉLL a accepté la participation de tous les membres de l'Équipe. ÉLL n'a refusé ni restreint l'accès à ses installations à aucun des membres de l'Équipe.

Méthodologie

Le manuel de surveillance de la conformité et de mise en application de l'Electric Reliability Organization (ERO)³ documente les processus actuels de l'entreprise ERO utilisés pour évaluer la conformité d'une entité visée aux normes de fiabilité de la NERC. Bien que les activités de surveillance de la conformité effectuées par l'entreprise ERO ne soient pas nécessairement tenues d'être en accord avec les normes GAGAS et d'autres pratiques généralement reconnues en matière d'audit, le NPCC se sert de ces normes comme cadre de travail pour réaliser les activités de surveillance de la conformité du PSCAQ et reconnaît que ces normes fournissent des renseignements utilisés à des fins de surveillance d'imputabilité, de transparence et d'amélioration des activités.

Au début de l'audit de conformité, le NPCC a fourni à ÉLL une trousse d'avis d'audit de conformité. ÉLL a fourni les pièces justificatives dans les délais requis ou convenus avec le NPCC. L'Équipe a examiné les pièces justificatives soumises par ÉLL et a évalué la conformité aux exigences des normes de fiabilité comprises dans la portée de l'audit de conformité]. Des pièces justificatives supplémentaires pouvaient être soumises jusqu'à la date d'échéance convenue, avant la réunion de clôture. Après cette date, seuls les renseignements ou les données jugés pertinents par rapport au contenu du rapport ou à ses conclusions pouvaient être soumis avec l'accord du responsable de l'Équipe.

Pendant l'audit de conformité, l'Équipe a examiné les documents fournis par ÉLL et a demandé des pièces justificatives supplémentaires. Elle a également demandé des précisions auprès des experts techniques en la matière. Les pièces justificatives soumises sous forme de politiques, de procédures, de courriels, de journaux, d'études, de fiches de données, etc., ont été validées, corroborées et contre-vérifiées afin d'en assurer l'exactitude, le cas échéant. Lorsque l'échantillonnage était applicable à l'exigence d'une norme, l'échantillon était déterminé selon une méthode statistique et en employant le jugement professionnel.

Les résultats reposent sur les faits et les documents examinés, sur la connaissance qu'avait l'Équipe du Registre des entités visées par les normes de fiabilité (le Registre) et du *réseau de transport principal (RTP)* sur les normes

³ [ERO Enterprise Compliance Monitoring and Enforcement Manual v5.0.pdf \(nerc.com\)](#) (en anglais).

de fiabilité de la NERC, sur les annexes Québec de ces normes et sur le jugement professionnel. L'Équipe est parvenue à un consensus afin d'établir l'ensemble des conclusions.

Profil de l'entreprise

Énergie Renouvelable Brookfield comprends 5 318 actifs de génération à travers le monde pour un total de 19 400 MW de puissance installée.

ÉLL fait partie de Énergie Renouvelable Brookfield et comprends quatre centrales hydroélectriques sur la Rivière du Lièvre avec une capacité de 263 MW. La centrale High Falls a une capacité de 109 MW et quatre unités de production, la centrale Masson a une capacité de 105 MW et quatre unités de production, la centrale Dufferin a une capacité de 40 MW et deux unités de production et la centrale Rapides des Cèdres a une capacité de 9 MW et deux unités de production.

Les centrales d'ÉLL reliées au *RTP* sont : la centrale Masson dont les quatre unités sont d'une capacité de 28 MVA chacune et la centrale High Falls dont l'une des quatre unités est d'une capacité de 28 MVA et les trois autres, d'une capacité de 32 MVA chacune.

La centrale Masson est reliée au poste Masson Nord et Sud d'ÉLL. Cette centrale a la flexibilité d'être interconnectée avec Hydro-Québec (HQ) via la ligne 120 kV MATI ou avec le réseau d'Hydro-One (Ontario) via la ligne 120 kV H9A ou la ligne 240 kV D5A. La centrale High Falls est reliée au poste High Falls d'ÉLL, qui est normalement connecté aux lignes 120 kV HF1 et HF2 et au poste Masson Nord. Dans des cas particuliers, cette centrale peut aussi être branchée à la ligne 120 kV 1123 d'HQ, pour une charge partielle. La centrale High Falls peut aussi être branchée sur la ligne H9A ou D5A (réseau d'Hydro-One) via les lignes HF1 et HF2 et le poste Nord.

III. Résultats de l'audit de conformité

Les informations qui suivent détaillent les constats relatifs aux non-conformités possibles en lien avec les sept (7) normes de fiabilité et les quatorze (14) exigences applicables à ÉLL. Toutes les autres normes de fiabilité et exigences comprises dans la portée de cet audit de conformité ont été vérifiées sans exception.

Tableau 3: Constats			
Norme	Exigence	Catégorie de constat	Numéro du NPCC
MOD-025-2	E1	Procédure simplifiée	NPCC2022008
MOD-025-2	E2	Procédure simplifiée	NPCC2022009

IV. Recommandations

Recommandations

L'Équipe a fait part de trois (3) recommandations à ÉLL. Les détails particuliers de chaque recommandation ont été caviardés pour la diffusion publique de ce rapport.

V. Culture de conformité

La culture de conformité d'ÉLL n'a pas été évaluée de façon formelle par l'Équipe dans le cadre de l'audit de conformité. L'évaluation du programme interne de conformité d'ÉLL sera effectuée par le groupe Application des normes du NPCC au cas par cas.

Annexe 1

Participants à l'audit de conformité

La liste suivante énumère tout le personnel de l'Équipe et d'ÉLL qui ont participé directement aux réunions et aux entrevues.

Tableau 4 : Équipe de l'audit de conformité		
Rôle	Titre	Entité
Responsable de l'audit de conformité	Directrice, Conformité	NPCC
Membre de l'équipe	Ingénieur principal à la conformité	NPCC
Membre de l'équipe	Ingénieur principal à la conformité	NPCC
Membre de l'équipe	Ingénieur principal à la conformité	NPCC
Observateur ⁴	Spécialiste en régulation économique	Régie de l'énergie
Observateur ⁴	Spécialiste en régulation économique	Régie de l'énergie
Observateur ⁴	Spécialiste en régulation économique	Régie de l'énergie

Tableau 5 : Participants d'ÉLL	
Titre	Entité
Gestionnaire Principal des Opérations du Québec	ÉLL
Directeur, Opérations	ÉLL
Gestionnaire Planification et ressources hydriques	ÉLL
Directeur Centre de contrôle NSCC et IT	ÉLL

⁴ Dans le cas d'un audit hors-site, les observateurs assistent généralement aux réunions de démarrage et de clôture.